

Présentation du budget par la Secrétaire Générale du MAASA par délégation de la Ministre.

**Ces éléments sont une synthèse de la présentation et des chiffres communiqués en instance par l'administration.*

Contexte et calendrier

Cette présentation budgétaire s'est tenue le 15 octobre 2025 dans un contexte particulier, avec une communication anticipée avant les auditions parlementaires prévues dans la journée à l'Assemblée nationale. La ministre a souhaité informer les partenaires sociaux avant même ces auditions officielles. Nous constatons, une nouvelle fois, l'absence de la ministre et dans un délai contraint aucune information n'a été transmise en amont à vos représentants.

Montants globaux du budget 2026

Le budget du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) s'élève à 6,8 milliards d'euros incluant 0,7 milliard de la fiscalité affectée et le CASDAR.

Le budget global s'élève à plus de 25 milliards d'euros au total, comprenant le financement européen de la Politique agricole commune (9,4 milliards d'euros par an) et l'ensemble des dispositifs sociaux et fiscaux (9,2 milliards d'euros).

Double exigence budgétaire

Le projet de loi de finances 2026 s'inscrit dans une double exigence :

- Responsabilité : une maîtrise nécessaire des dépenses publiques compte tenu de la situation alarmante des finances publiques françaises
- Ambition : la poursuite de la transformation de l'agriculture et l'accompagnement des agriculteurs et agricultrices

Évolution par rapport aux années précédentes

Les crédits sont en légère baisse par rapport à 2025, année qui, comme 2024, bénéficiait de crédits exceptionnels pour le lancement de la planification écologique. Toutefois, comparé à 2023, le budget reste en augmentation significative avec 242 millions d'euros supplémentaires en autorisations d'engagement et 316 millions d'euros en crédits de paiement, démontrant une trajectoire budgétaire solide.

Trois grandes priorités budgétaires

Prévention et gestion des risques en agriculture

Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) : doté de 110 millions d'euros pour accompagner les exploitations face aux aléas climatiques et poursuivre le dispositif d'assurance récolte mis en place en 2023

Assises du sanitaire animal : refonte de la politique de prévention et de gestion des maladies animales avec une clarification des responsabilités entre filières et autorités publiques.

Exonération fiscale : nouvelle mesure pour les indemnités perçues par les éleveurs dont le cheptel a été abattu pour raison sanitaire.

Poursuite de la planification écologique

Enveloppe globale : 189 millions d'euros dédiés à la planification écologique

PARSADA (Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait des substances actives) : 25 millions d'euros.

CASDAR : porté à 171 millions d'euros, soit une hausse de 25 millions d'euros par rapport à 2025 pour renforcer la recherche appliquée, la bioéconomie et les pratiques respectueuses de l'environnement.

Gestion de l'eau : 20 millions d'euros dédiés à la gestion résiliente et concertée de la ressource en eau.

Filière Forêt-Bois : maintien d'un soutien important avec 90 millions d'euros en autorisations d'engagement pour le renouvellement forestier et la gestion durable, notamment la défense contre les incendies. L'État maintiendra son financement à l'ONF à hauteur de 226 millions d'euros.

Renforcement de l'enseignement et de la recherche appliquée.

Programme 143 (enseignement technique agricole) : 584 millions d'euros en autorisations d'engagement et 565 millions d'euros en crédits de paiement, représentant une augmentation de 7% en autorisations d'engagement et 4% en crédits de paiement.

La hausse des crédits permettant notamment la création du Bachelor Agro et le soutien à la reconstruction du lycée de Coconi à Mayotte endommagé par le cyclone de décembre 2024. Ces hausses permettent la mise en œuvre de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations publiée en avril 2025.

Programme 142 (enseignement supérieur et recherche) : bénéficiera également de hausses de crédits, permettant notamment la mise en œuvre de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations et la création du Bachelor Agro. De plus, les effectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole seront maintenus.

Effectifs et masse salariale

Plafond d'emploi ministériel

Le plafond d'emploi pour 2026 est de 30 432 emplois, très proche du plafond 2025 de 30 451 emplois, soit un ajustement maîtrisé et modéré.

Répartition des évolutions d'effectifs

Côté emploi, les effectifs sont quasi stables. Une baisse de – 147 ETP par rapport à 2025.

Programme 143 (enseignement technique) : +40 ETP, confirmant la priorité donnée à l'enseignement agricole.

Programme 142 (enseignement supérieur et recherche) : maintien des effectifs sans réduction.

Cependant le ministère contribue à une baisse de :

Programme 206 (missions sanitaires) : -50 ETP

Programme 215 (missions agricoles, PAC) : -50 ETP, l'administration centrale absorbera l'essentiel de la baisse

DRAAF et DAAF (directions régionales) : +15 ETP par transfert depuis le ministère des Finances suite aux gains de productivité des Centres de Gestion Financière, compensant quasi-totalement leur part de réduction. L'effort global représente moins de 1% sur le programme 206 et 0,5% sur le programme 215, soit une baisse très limitée, moindre que l'effort de 91 ETP demandé l'année précédente.

Opérateurs

Les opérateurs participent également à l'effort de maîtrise des dépenses publiques :

- Opérateurs agricoles : - 50 ETP (moins de 1%)
- ONF : -37 ETP (moins de 0,5%)
- Effort total pour l'ensemble des opérateurs : 0,65%

Mesures salariales

Pour 2026, la contribution au redressement des finances publiques se traduit par la suspension de toute nouvelle mesure catégorielle, mesure applicable à tous les ministères.

Toutefois, les mesures mises en œuvre sur 2024 et 2025 se poursuivent, notamment la protection sociale complémentaire dans ses volets santé et prévoyance.

L'année 2026 sera mise à profit pour préparer de nouveaux dispositifs concernant notamment les infirmiers et infirmières scolaires ainsi que les techniciens supérieurs du ministère, deux sujets déjà identifiés et sur lesquels des réflexions sont engagées.

Les autres chantiers RH du ministère se poursuivront également en matière de qualité de vie et conditions de travail, politique d'inclusion, égalité et diversité, gestion prévisionnelle des emplois et compétences, et accompagnement managérial.

Point d'incertitude : la forêt

Un élément d'incertitude subsistait au moment de la présentation : les décrets d'attribution des ministères n'étaient pas encore publiés, et le ministre qui aura en charge la forêt n'était pas définitivement désigné. La présentation inclut néanmoins l'intégralité des crédits du programme 149 dédié à la forêt par souci de transparence.

Conclusion

Le projet de budget 2026 du ministère de l'Agriculture vise à concilier deux enjeux majeurs : préserver et renforcer les politiques prioritaires (prévention et gestion des risques, planification écologique, enseignement agricole, assises du sanitaire, renouvellement des générations) tout en contribuant de manière responsable à la maîtrise des dépenses publiques à travers un effort qualifié de soutenable pour le ministère. Le projet est désormais entre les mains du Parlement pour débat, confrontation des idées et enrichissement au service de l'intérêt général.